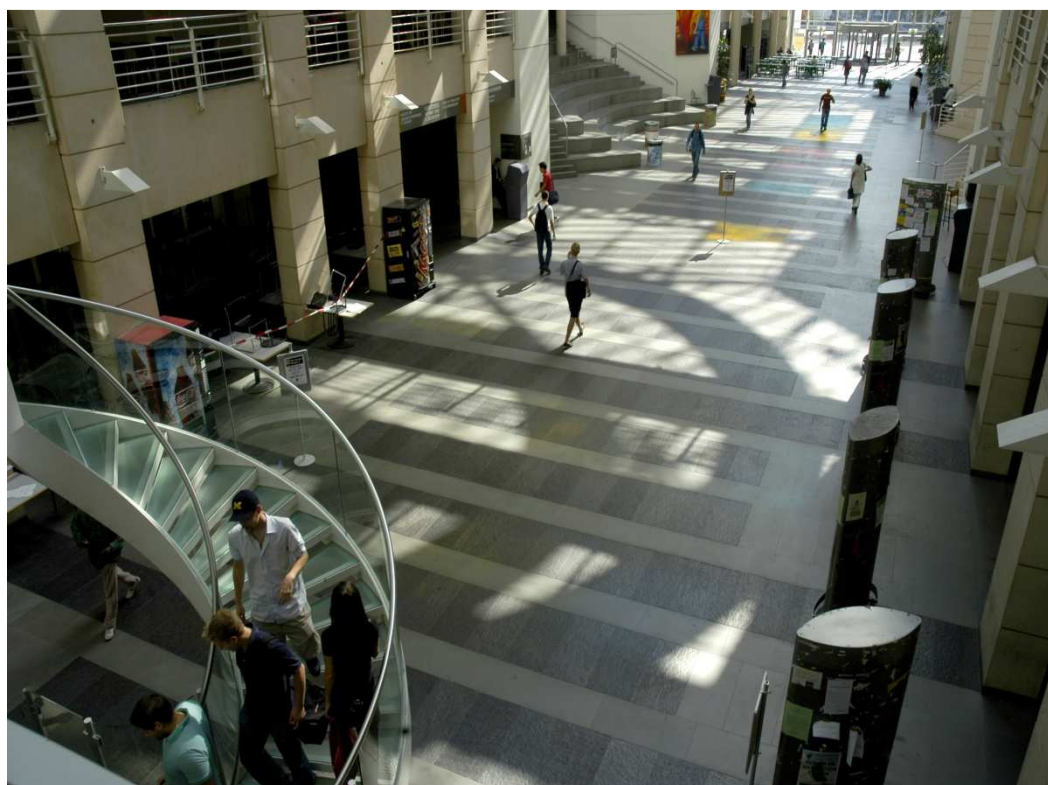


Projet de budget 2011



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

**DIVISION COMPTABILITÉ
ET GESTION FINANCIÈRE**

SOMMAIRE

	MESSAGE DU RECTEUR	2
1	QUELQUES CHIFFRES-CLÉS	4
1.1	Sources de financement	4
1.2	Situation des postes financés par le budget État, le FNS et les fonds de tiers	7
1.3.	Évolution du nombre total d'étudiants	8
2	INFORMATIONS BUDGÉTAIRES GÉNÉRALES	12
2.1	Fonctionnement	12
2.2	Investissement	14
3	PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU PROJET DE BUDGET 2011	15
3.1	Revenus de fonctionnement	16
3.2	Charges de fonctionnement	20
3.3	Synthèse des charges et revenus	23
4	PROJET DE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2011	24
4.1	Crédit de programme	24
4.2	Crédit d'ouvrage	24

MESSAGE DU RECTEUR

Le projet de budget 2011 de l'Université confirme une tendance que nous avons déjà soulignée les années précédentes : notre institution doit assurer un ensemble de prestations qui va croissant, alors que les moyens que l'État met à sa disposition, en particulier en termes de personnel, restent pratiquement inchangés. En regard de cette situation inquiétante, l'attractivité de notre Université, la qualité de nos programmes de recherche, l'étendue des services que nous rendons à la Cité pourraient, à première vue, nous rassurer. Toutefois, il s'agirait là d'une grave erreur de perspective, et il est de notre devoir de relever les difficultés bientôt insurmontables auxquelles font face toutes les subdivisions de l'Université.

Après une courte période de stagnation, le nombre d'étudiants immatriculés dans notre institution augmente de manière substantielle ; ainsi l'augmentation observée à la rentrée 2010 (+5.6 %) s'ajoute à celles survenues en 2008 et 2009, une croissance de 20 % en trois ans, ce qui témoigne de la réputation croissante de notre enseignement.

L'attribution de la direction ou co-direction de trois nouveaux Pôles de Recherche Nationaux à des chercheurs de notre Université (qui s'ajoutent aux trois déjà menés par notre institution), notre position remarquable dans certains domaines (au 2^{ème} rang des meilleures Universités européennes en biologie moléculaire, entre Oxford et Cambridge), l'attribution de la médaille Fields à l'un de nos mathématiciens sont autant de signes de notre qualité scientifique.

Quant au succès des programmes de formation continue, l'affluence aux Grandes Conférences comme aux expositions scientifiques (l'exposition « Génome » a attiré à elle seule plus de 127'000 visiteurs) ou le développement du transfert de technologie, ils confirment la place de plus en plus importante que joue l'Université dans la Cité, en sus de ses missions principales que sont la formation de base et avancée et la recherche fondamentale.

Ces développements n'ont pas été accompagnés d'une progression proportionnelle des postes financés par le budget « État ». Ainsi, de 2006 à 2011, ces derniers n'auront augmenté que d'un peu moins de 2 %. Cette augmentation n'est à l'évidence pas en registre avec celle du nombre d'étudiants (un peu moins de 20 %), ni avec les nouvelles missions confiées à l'Université (telles que l'IUFE) ou les objectifs stratégiques convenus dans la Convention d'objectifs signée avec l'État.

Le projet du budget 2011 n'améliore malheureusement pas cette situation. Ainsi, alors que les effectifs d'étudiants ont augmenté de 5.6 % à la rentrée 2010, l'allocation cantonale ne progresse que de 1.4 %, soit CHF 4.5 millions. Or même ce chiffre est trompeur. En effet, les besoins en mécanismes salariaux et CIA pour le personnel engagé sur le budget de l'État s'élèvent à plus de 7 millions. L'Université doit ainsi chercher ailleurs, le plus souvent dans l'augmentation de la subvention fédérale ou du financement intercantonal (augmentations qui devraient permettre d'améliorer l'encadrement des étudiants) de quoi couvrir la part non financée par l'État des mécanismes salariaux. Cette année, la majeure partie de l'augmentation de la subvention fédérale sera utilisée à rembourser la subvention conditionnelle de CHF 4.32 millions qui avait été votée par le Grand Conseil. Ainsi, une augmentation de moyens, pour la recherche notamment, inscrite dans la Convention d'objectifs, est en contradiction avec la nécessité d'introduire des économies dans le budget de l'Université pour faire face à ces besoins, économies qui ne peuvent se réaliser que par des coupures de postes.

Cette situation critique est liée à différentes contraintes qui ont dû être incorporées dans la part État du projet de budget. La prise en charge partielle du financement des mécanismes salariaux par l'Université et non par l'État nous paraît inéquitable, cette mesure ayant été

abandonnée pour l'administration centrale du Canton depuis 2010. Quant au mécanisme de subsidiarité prévu par le Grand Conseil lors de l'octroi de la subvention conditionnelle de CHF 4.32 millions, il est non seulement peu incitatif, mais il prive l'Université de ressources supplémentaires alors qu'elle a des engagements supplémentaires à assumer, par exemple en termes d'encadrement et de bourses.

Cette péjoration de la situation financière de l'Université est non seulement préoccupante, mais elle a des effets délétères évidents. Ainsi, on observe une péjoration du taux d'encadrement des étudiants dans pratiquement toutes les Facultés, et force est de constater une tension croissante au sein du personnel, académique comme administratif et technique. Faire plus avec moins..., ce n'est pas indéfiniment possible.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Dominique Vassalli'. The signature is fluid and cursive, with a large initial 'J' and 'D'.

Jean-Dominique Vassalli

1 QUELQUES CHIFFRES-CLÉS

1.1 SOURCES DE FINANCEMENT

Fonctionnement

L'Université bénéficie de trois types de ressources pour assurer le financement de ses activités.

Les collectivités publiques :

Le financement des prestations de base nécessaires à l'enseignement et à la recherche est assuré principalement par les collectivités publiques. Dans le cadre de la Convention d'Objectifs (COB), l'allocation cantonale représente 54 % des sources de revenus de l'Université. La Confédération accorde une subvention de base en fonction du nombre d'étudiants et des fonds de recherche. L'Université obtient enfin des subventions d'autres cantons qui financent, en vertu de l'accord intercantonal, le coût des étudiants confédérés inscrits à l'Université. La Confédération et les autres cantons financent 15 % du total des ressources de l'Université.

Les ressources propres :

Ces ressources comprennent notamment les taxes universitaires acquittées par les étudiants, les loyers des foyers universitaires, la facturation de frais de gestion de fonds, et les soins dentaires facturés par la section de médecine dentaire. Elles représentent 4 % du financement total.

Les Fonds tiers :

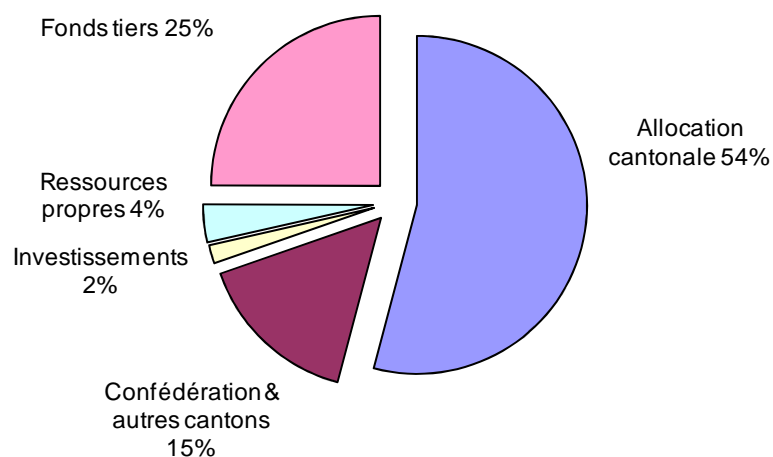
Ces fonds sont alimentés par des mandats de recherche privés ou publics, des donations et des legs, qui sont généralement affectés à des buts précis. Parmi les fonds de tiers, le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) représente le bailleur de fonds le plus important pour l'Université avec environ 10% de ses ressources totales. Cet apport témoigne de la qualité des projets de recherche de l'Université, puisque les demandes de subsides donnent toutes lieu à expertise scientifique. De nombreux subsides sont également accordés par l'Union européenne, sur base compétitive, et des mandats de recherche sont confiés par les organisations internationales ainsi que par les milieux économiques et industriels. Globalement, les efforts déployés par les chercheurs de l'Université permettent de disposer d'un financement substantiel à hauteur d'environ 25 % du total des ressources disponibles.

Investissement

L'État de Genève accorde un crédit de programme pour le renouvellement des équipements et des crédits d'ouvrage pour le développement de nouvelles infrastructures. Cela représente environ 2 % du financement total de l'Université. A relever que les investissements dans les bâtiments émargent au budget de l'État de Genève (DCTI), propriétaire juridique des bâtiments universitaires.

COMPOSITION DES SOURCES DE FINANCEMENT DE L'UNIVERSITÉ

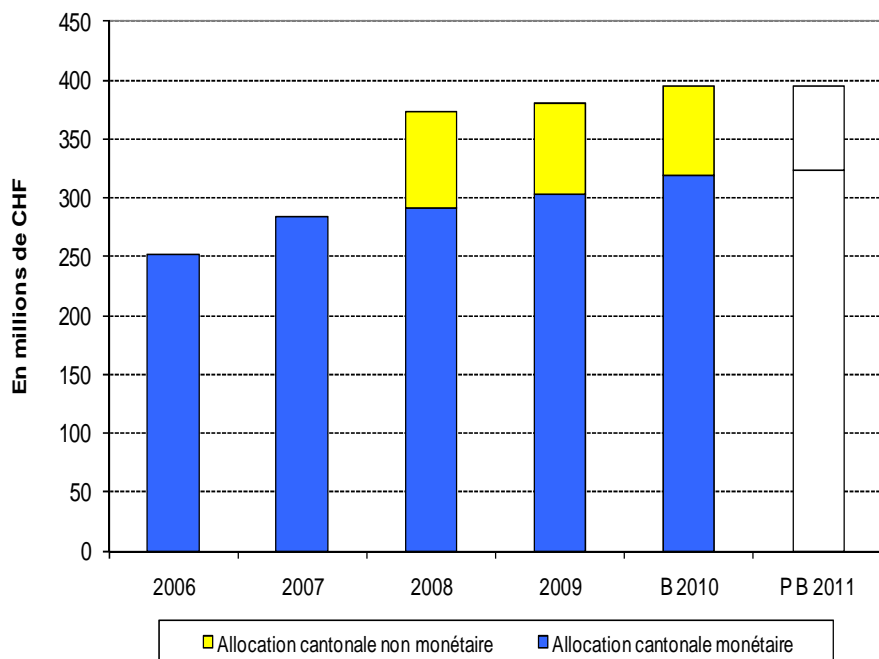
Comptes 2009 <i>en millions de francs</i>	Montant
Allocation cantonale	380
Confédération & autres cantons	109
Investissements	12
Ressources propres	25
Fonds tiers	175
Total des Ressources	703



Source : comptes 2009 de l'Université de Genève

L'allocation cantonale monétaire a augmenté de 28.6 % (soit CHF 72.10 millions) entre 2006 et 2011, correspondant à un rythme annuel moyen de 5.7 %. 40 % de cette augmentation (CHF 29.12 millions) s'expliquent par le financement partiel des mécanismes salariaux. Le solde de 60 % est lié aux transferts (particulièrement le transfert d'une partie du budget IFMES) et aux nouveaux développements inscrits dans la Convention d'objectif 2008/2011 (CHF 42.98 millions).

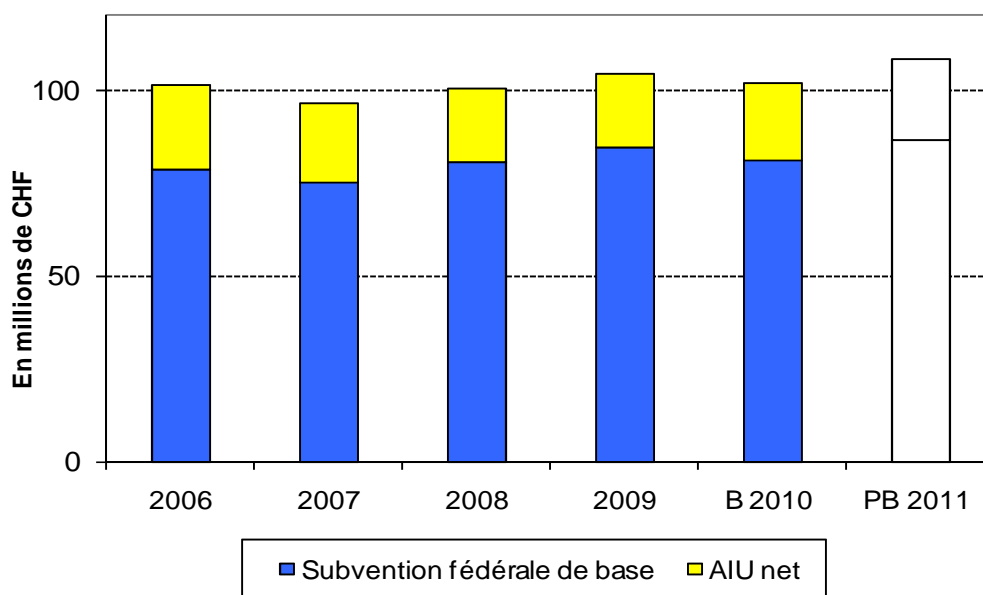
ÉVOLUTION DU MONTANT DE L'ALLOCATION CANTONALE DE 2006 A 2011



Source : comptes et budget de l'Université de Genève

La subvention fédérale de base est passée de CHF 78.60 millions en 2006 à CHF 87 millions en 2011 (estimation), soit une progression annuelle moyenne de 2.1 %. En revanche, l'accord intercantonal universitaire net (AIU) est passé de CHF 23.05 millions en 2006 à CHF 21.52 millions en 2011, soit une baisse annuelle moyenne de 1.3 %. À relever qu'un facteur prépondérant de cette baisse est l'augmentation plus forte du nombre d'étudiants genevois inscrits dans d'autres universités suisses que celle des étudiants confédérés inscrits à Genève.

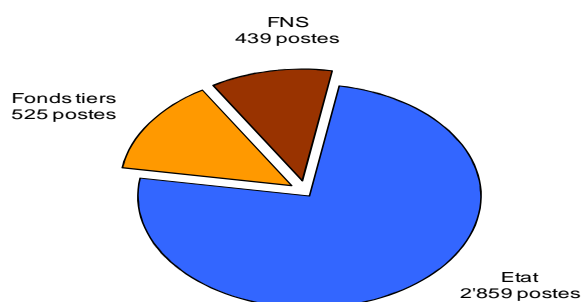
ÉVOLUTION DE LA SUBVENTION FÉDÉRALE DE BASE ET DE L'AIU NET DE 2006 A 2011



Source : comptes et budget de l'Université de Genève

1.2 SITUATION DES POSTES FINANCÉS PAR LE BUDGET ÉTAT, LE FNS ET LES FONDS TIERS

En 2009, l'Université a employé 5'426 personnes, qui ont occupé 3'843 postes équivalent plein temps, selon la répartition des sources de financement suivantes :



Source : statistiques 2009 l'Université de Genève

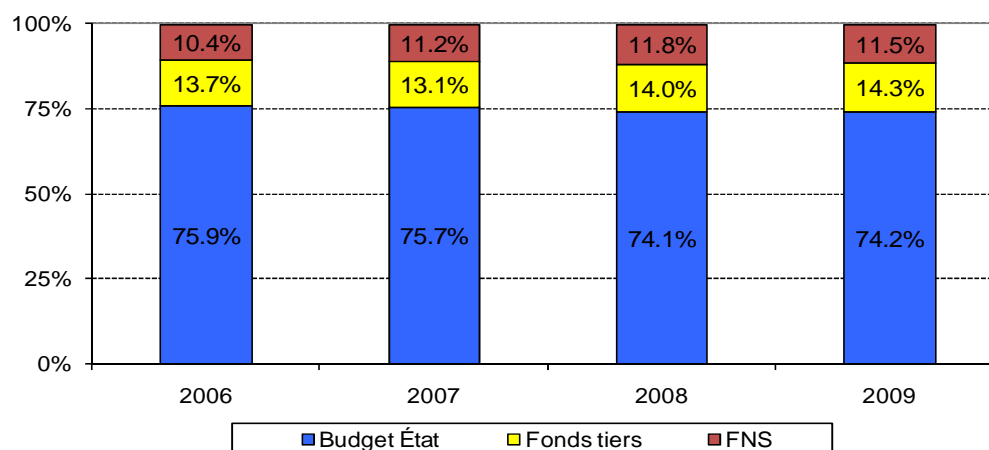
Les fonds de tiers (FNS et Fonds tiers) ont assuré le financement de 964 postes équivalent plein temps, complétant les 2'859 postes financés par le « budget État ». Par catégorie de personnel, toute source de financement confondue, on observe que plus de 60% des collaborateurs de l'Université entrent dans la catégorie du corps professoral et des collaborateurs de l'enseignement.

La répartition par nature des postes, arrêtée au 31.12.09 était la suivante :

	État	Fonds tiers	FNS	Total
Corps professoral	380.4	11.0	15.5	415.5
Collaborateurs de l'enseignement	1'314.9	290.6	341.7	1'956.3
Personnel administratif et technique	1'163.7	223.9	82.0	1'471.5
TOTAL	2'858.9	525.4	439.1	3'843.3

Source : statistiques de l'Université de Genève

ÉVOLUTION DES POSTES PAR SOURCE DE FINANCEMENT DE 2006 A 2009



Source : statistiques de l'Université de Genève

Entre 2006 et 2008, la dotation en postes « budget État » a diminué de 40 unités. Avec la mise en œuvre de la COB et le transfert de certaines activités (notamment l'IUFE), cette tendance à la baisse s'est interrompue dès 2009 avec une augmentation de 47 postes dont 26 postes en lien avec la COB. Par rapport aux comptes 2009, le budget 2010 enregistre une augmentation nette de 15 postes dont 29 ETP au titre de la COB, et une suppression de 17 ETP dans le cadre des mesures d'économies imposées par l'État. Enfin, l'Université prévoit pour 2011 une augmentation nette de 26 postes dont notamment 17 ETP dans le cadre de la COB et une suppression d'une douzaine de postes pour absorber la part non financée des mécanismes salariaux. À l'horizon 2011, le nombre de postes financés par le « budget État » sera supérieur d'environ 50 unités par rapport à la situation de 2006.

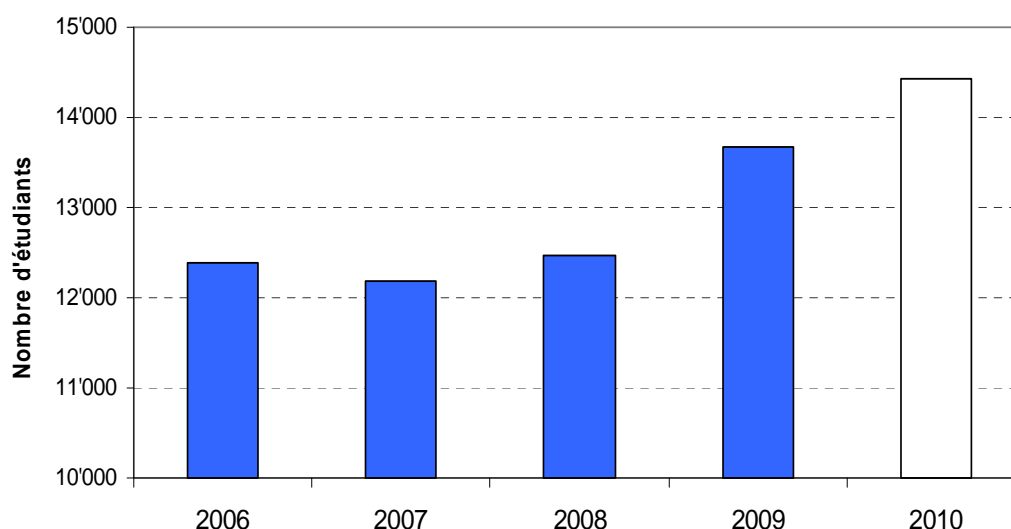
On constate une diminution du ratio des postes « budget État » par rapport aux postes Fonds institutionnels. Entre 2006 et 2009, la proportion des postes financés par les fonds institutionnels a augmenté de 1.7 points, passant de 24.1 % à 25.8 %. À relever par ailleurs que sur cette période, ce sont les financements accordés par le FNS qui expliquent la majeure partie de cette croissance.

1.3 ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL D'ÉTUDIANTS

Nombre d'étudiants 2010/2011

La progression du nombre d'étudiants constatée ces dernières années se poursuit. Pour la rentrée universitaire 2010/2011 leur nombre est estimé à 14'431 étudiants (sans instituts), en augmentation de 764 étudiants (5.6 %) par rapport à l'année 2009/2010. Ainsi en trois ans, le nombre d'étudiants a crû de 20%. Cette évolution récompense les efforts consentis par l'Université pour améliorer son image. Toutefois, une telle croissance ne s'absorbe pas sans rencontrer à court terme certaines difficultés, notamment en matière d'encadrement des étudiants ou d'infrastructure.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS ENTRE 2006 ET 2010 (HORS INSTITUTS)



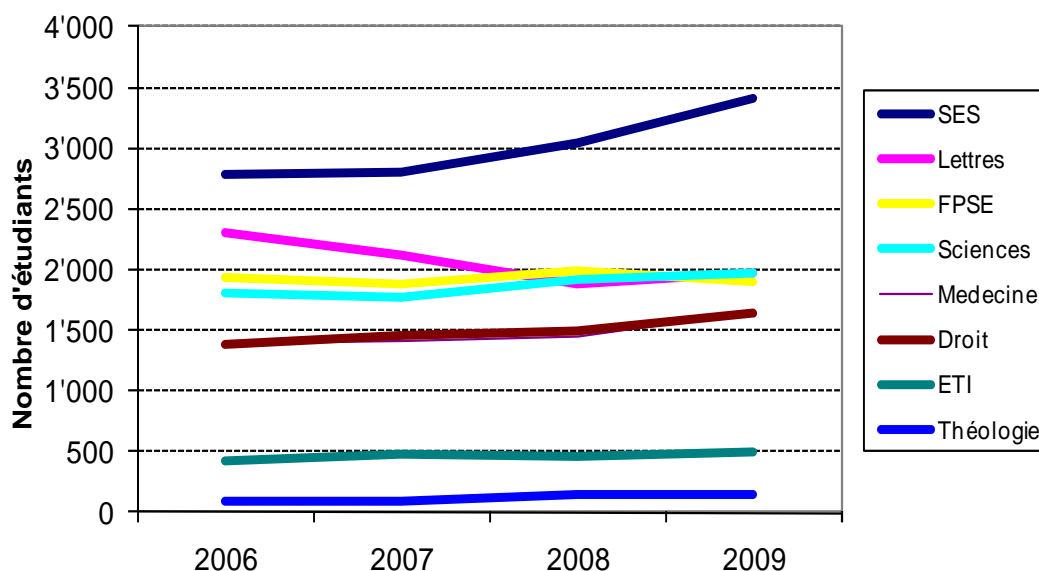
Source : statistiques de l'Université de Genève

Deux facteurs « structurels » semblent indiquer que la hausse du nombre d'étudiants à l'Université va se poursuivre dans un proche avenir. Il s'agit d'une part, des projections démographiques qui tablent sur une hausse de la population à court et moyen terme à Genève, et d'autre part, de la progression prévue du nombre de maturités délivrées dans le canton de Genève. À ces tendances de fond, il faut ajouter des phénomènes permettant à l'Université d'étendre son bassin naturel de « recrutement » tels que :

- La réputation scientifique de l'Université est clairement reconnue et soutenue par le FNS tant par l'attribution de subsides de recherche que de pôles de recherches nationaux en direction ou en co-direction.
- Suite à la diminution du nombre d'étudiants enregistrée en 2007, un effort considérable a été placé sur la promotion, notamment dans les gymnases de France voisine et dans certains cantons non universitaires.
- 2009 a été l'année du 450ème de l'Université et toutes les manifestations organisées par l'Alma Mater ont été relayées par les médias suisses et internationaux ; cela a représenté une formidable publicité.

Au cours des dernières années, l'augmentation du nombre d'étudiants a été observée surtout dans les facultés de Droit et de Sciences Économiques et Sociales, comme le montre le tableau ci-dessous. À relever que le développement du programme « BARI » influence fortement la hausse observée en faculté de Sciences Économiques et Sociales, puisque les étudiants inscrits dans ce programme plurifacultaire sont tous enregistrés dans cette seule faculté.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS PAR FACULTÉ



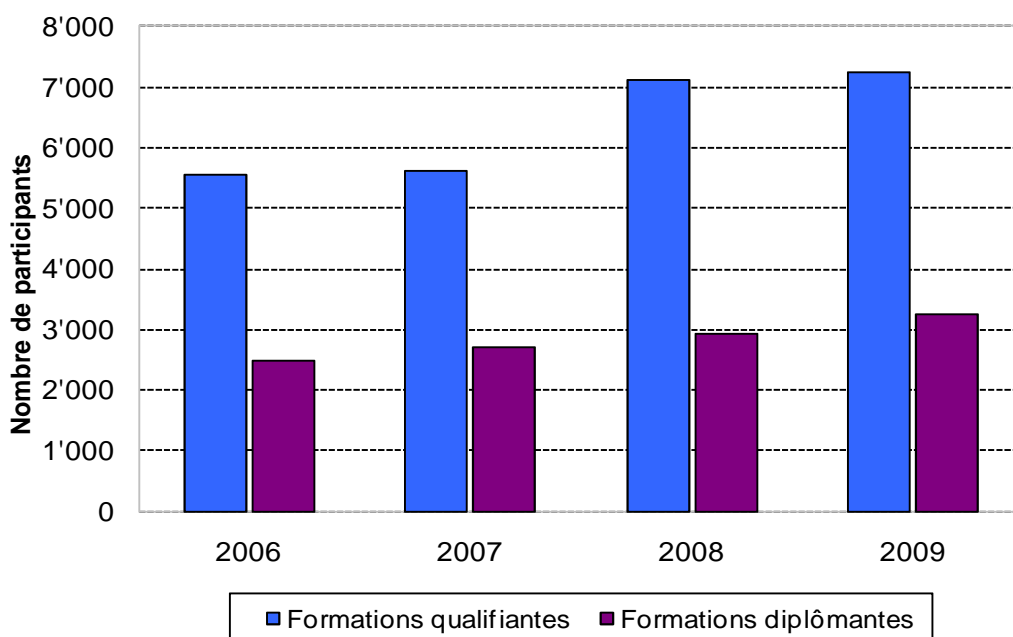
Source : statistiques de l'Université de Genève

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS EN FORMATION CONTINUE

La formation continue répond à la demande du marché du travail où les niveaux d'exigence appellent à plus de qualité. Elle permet de mettre à jour des connaissances ou d'acquérir de nouvelles compétences et connaît un plein succès. En 2009, 256 programmes de formation continue ont accueilli 10'502 participants.

Les programmes qualifiants ont été suivis par 7'252 participants sous forme de sessions, journées ou conférences. Les formations diplômantes ont été suivies par 3'250 personnes. Celles-ci ont une durée plus longue et sont attestées par un titre reconnu sous forme de CAS (Certificate of Advanced Studies), DAS (Diploma of Advanced Studies), ou MAS (Master of Advanced Studies),

Le nombre de participants en formation continue n'est pas compris dans celui des étudiants immatriculés à l'Université.

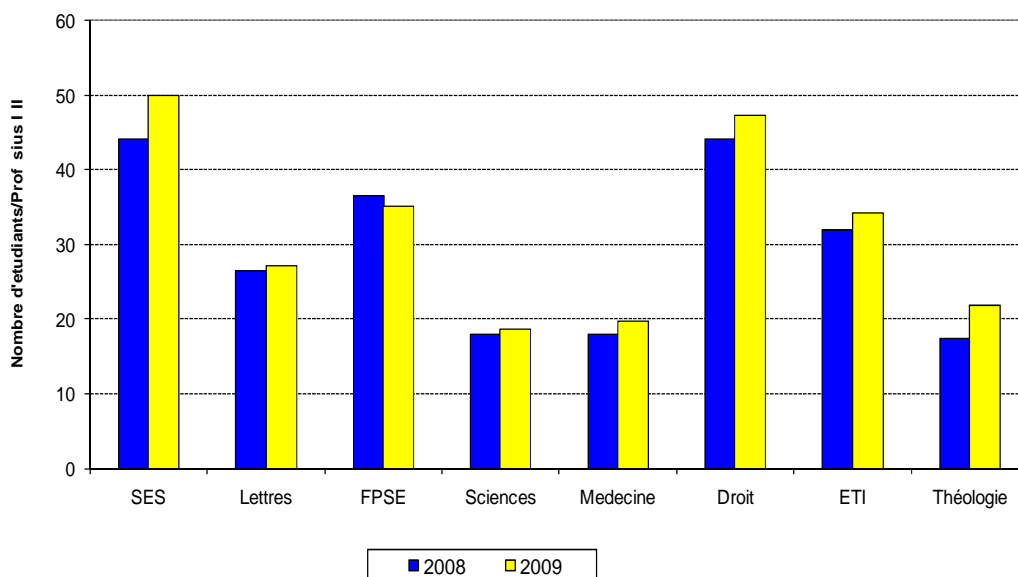


Source : statistiques du service de la Formation Continue

ÉVOLUTION DU TAUX D'ENCADREMENT

Le taux d'encadrement se définit comme le rapport entre le nombre d'étudiants en formation de base et le nombre de postes de professeurs en catégorie SIUS (Système d'Information Universitaire Suisse). A l'Université, ce sont les professeurs ordinaires et les professeurs adjoints, en équivalent plein temps, quelle que soit la source de financement, qui ont été le plus souvent pris en considération pour déterminer le taux d'encadrement.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'Université et le nouveau règlement du personnel ont nécessité l'adaptation de la classification des fonctions. La fonction de professeur adjoint a été supprimée. La catégorie SIUS I et II comprend à partir de 2009 les fonctions de professeurs ordinaires, professeurs ordinaires suppléant, professeur associé, professeur associé suppléant et professeur assistant.



Source : statistiques de l'Université de Genève

Entre 2008 et 2009, le taux d'encadrement s'est légèrement détérioré, notamment dans les facultés des Sciences Économiques et Sociales et de Droit en raison de la forte croissance du nombre d'étudiants. Par rapport aux recommandations formulées par la CRUS, il se situe au-dessous de la cible de 40, arrêtée pour les sciences humaines et sociales. À relever que le taux d'encadrement est calculé en fonction du nombre de postes de professeurs budgété ce qui peut introduire un certain biais par rapport à la réalité du terrain. Cette méthode est néanmoins celle qui permet d'apprécier au mieux l'adéquation entre les ressources allouées et l'encadrement attendu.

2 INFORMATIONS BUDGÉTAIRES GÉNÉRALES

Le processus d'élaboration du budget se déroule sur une période de l'ordre de huit mois. C'est au printemps que l'Université est informée des orientations budgétaires de l'État de Genève, son principal contributeur. Sur la base de cette information, le service du budget de l'Université élabore une première version du budget. Les charges de personnel sont évaluées en fonction des effets des mécanismes salariaux arrêtés par le Conseil d'État.

Au début de l'été, le Rectorat définit les directives budgétaires à l'intention des facultés. Ces directives sont transmises à l'ensemble des doyens. Le Rectorat procède aux arbitrages budgétaires des besoins exprimés par les facultés selon les priorités et les possibilités de réallocations internes.

Durant l'automne, l'Université élabore le budget détaillé par subdivision. L'enjeu consiste à arrêter les dotations budgétaires par faculté dans le cadre du budget global et à définir la répartition des coupures et des « non-dépenses ». La marge de manœuvre est étroite et exige de concilier à la fois les efforts de rationalisation et d'économie imposés par l'État et le fait que tous les postes, hormis ceux des assistants ou maîtres-assistants, sont occupés à long terme et régis par la loi relative au personnel de l'administration cantonale.

Une fois voté par le Grand Conseil, le budget de l'Université est finalisé et transféré dans les différentes applications informatiques financières pour assurer le respect de l'exécution budgétaire.

2.1 FONCTIONNEMENT

Salaires et charges sociales (nature 30)

Les salaires sont déterminés sur la base des contrats réels pour les postes occupés, et selon des salaires moyens déterminés pour les postes vacants. Ils sont calculés par groupe de fonctions (par exemple professeur ordinaire, chargé de cours, assistant, collaborateur scientifique, administrateur, secrétaire, ...) en termes d'équivalent plein temps.

Les charges sociales sont calculées en appliquant les taux légaux. Les mécanismes salariaux tiennent compte des adaptations salariales octroyées par le Conseil d'État aux collaborateurs-trices de la fonction publique en termes d'annuités et de renchérissement.

Dépenses générales (nature 31)

Les dépenses générales sont évaluées sur la base de l'historique des exercices précédents et des demandes de réallocations entre les différentes natures comptables des subdivisions.

Location (nature 316)

L'Université dispose de bâtiments et de locaux dont le propriétaire juridique est l'État de Genève. L'Université considère qu'il s'agit d'une location simple enregistrée en charge dans le budget de fonctionnement. Le montant de la location est calculé en fonction des amortissements des immobilisations sous-jacents et des intérêts de la dette. L'État de Genève alloue une subvention non monétaire équivalente. À relever

que ces opérations comptables ne donnent pas lieu à un mouvement de trésorerie entre l'Université et l'État de Genève.

Amortissements (natures 332)

L'Université enregistre les amortissements de ses équipements.

Revenus des biens (nature 42)

Les revenus des biens comprennent notamment les loyers des foyers universitaires. Ces derniers couvrent les loyers à verser aux propriétaires ainsi que les frais d'entretien et de gestion facturés.

Taxes d'encadrement et taxes fixes (nature 433)

Les taxes d'écologie proviennent des taxes de cours acquittées par les étudiants. Il faut mentionner qu'un tiers des étudiants est exonérée de taxe. Le montant des taxes est fixé à CHF 500 par semestre et par étudiant, composé de CHF 65 au titre des taxes fixes pour le financement des activités sociales, et de CHF 435 au titre des taxes d'encadrement. Ces dernières sont essentiellement affectées au financement de postes d'assistants, ainsi que d'auxiliaires de recherche et d'enseignement. 10 % des taxes d'encadrement sont versées à la Bibliothèque de Genève (BGE).

Soins dentaires (nature 434.1)

La Section de médecine dentaire assure plusieurs types d'activités rémunérées dans le cadre de la formation de ses étudiants et de ses mandats.

Overheads (nature 434.80)

L'Université prélève des frais de gestion pour une partie des fonds institutionnels externes.

Subvention fédérale de base (nature 460)

La subvention fédérale de base est répartie, sur la base d'un montant global défini à l'avance, entre les universités à hauteur de 70 % selon des indicateurs liés aux étudiants (nombre d'étudiants et proportion d'étudiants étrangers par rapport au nombre total d'étudiants étrangers inscrits dans les universités suisses) et de 30 % selon des indicateurs liés à la recherche (FNS, UE, Commission pour la Technologie et l'Innovation, Fonds de tiers).

Allocation cantonale (nature 461.01)

L'allocation cantonale de l'État de Genève constitue la principale source de financement de l'Université. Dans le cadre de la COB entre l'Université et l'État de Genève, ce dernier s'engage à verser annuellement à l'Université une indemnité monétaire et non monétaire.

Le montant de l'indemnité monétaire est déterminé selon le principe suivant :

Indemnité monétaire du budget de l'année N

- + Nouvelles charges inscrites dans la COB de l'année N+1
- + Part des mécanismes salariaux prise en charge par l'État
(à hauteur du taux de subventionnement)
- + Éventuels transferts budgétaires

= Indemnité monétaire du budget de l'année N+1

Le montant de la subvention non-monnaire est calculé par l'État de Genève et correspond à la charge de location (voir nature 316).

Subvention du Canton de Vaud (ERP) (nature 461.02)

Elle est basée sur l'évaluation des charges transférées (personnel et crédits ordinaires) de l'Université de Lausanne à l'Université de Genève dans le cadre du regroupement de l'École de Pharmacie Genève-Lausanne (ERP) sur le site de Genève.

Accord intercantonal universitaire (nature 461.04)

L'accord intercantonal universitaire (AIU) fixe les conditions de participation financière d'un canton pour ses étudiants poursuivant une formation universitaire dans un autre canton. Cet accord a fixé des montants forfaitaires différenciant les domaines d'enseignement selon trois groupes : médecine clinique, sciences exactes et sciences humaines et sociales. Depuis la dernière indexation intervenue en 2006, les montants forfaitaires annuels pour chacun de ces domaines sont respectivement de CHF 48'830, CHF 24'430 et CHF 10'090 par étudiant.

L'Université bénéficie d'une subvention pour couvrir le coût des étudiants en provenance des autres cantons et elle verse sa quote-part pour des étudiants genevois inscrits dans les universités d'autres cantons. C'est le résultat net que l'Université inscrit dans son budget et ses comptes.

Autres

Le solde des revenus provient des taxes des cours d'été, de la participation des HES bénéficiant des activités culturelles et sportives de l'Université, des taxes des auditeurs et des taxes d'inscription et de différents émoluments.

2.2 INVESTISSEMENT

Crédit de programme

L'Université reçoit chaque année une subvention pour le renouvellement de son équipement (parc informatique et scientifique, mobilier). Le budget de l'année N correspond à la tranche annuelle de crédit de programme accordé par l'État de Genève.

Projet de loi d'investissement (crédits d'ouvrage)

Lors de la construction ou acquisition de nouvelles installations ou lors de nouveaux développements, le Conseil d'État dépose un projet de loi pour le compte de l'Université. Une fois voté, le crédit est mis à disposition par tranche annuelle, conformément au plan financier accompagnant la requête.

3 PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU PROJET DE BUDGET 2011

Construit à partir du budget 2010, l'élaboration du projet de budget 2011 se fonde non seulement sur les projections des comptes 2010 mais aussi sur une batterie d'hypothèses spécifiques à l'année 2011 arrêtées tant par l'Université que par l'État.

Avant de passer en revue les principales variations entre le projet de budget 2011 et le budget 2010, il est indispensable d'aborder les contraintes et les conflits d'objectifs auxquelles l'Université a dû faire face. Il faut d'emblée préciser que ce ne sont pas les contraintes prises individuellement qui ont été problématiques mais plutôt la combinaison de celles-ci – ou plus exactement leur superposition - dans la mesure où elles produisent parfois des effets paradoxaux.

La contrainte la plus importante concerne la prise en charge partielle du financement des mécanismes salariaux par l'État. Outre son caractère inéquitable, la symétrie des efforts entre le secteur subventionnés et l'administration centrale ayant été rompue depuis 2010, cette décision induit pour l'Université la nécessité de combler cette insuffisance de financement, soit par des mesures d'économie (gel et/ou coupures du budget), soit par une recherche accrue de financement alternatif ou complémentaire.

En ce qui concerne les mesures d'économies, il est important de rappeler qu'entre 2008 et 2011, des coupures d'un montant total de près de CHF 6.40 millions ont été réalisées auxquelles il faut ajouter une augmentation du gel de budget (mécanisme de « non-dépenses ») de plus de CHF 5.5 millions. Il faut souligner que ceci a été réalisé sans modifier le périmètre des activités et des services fournis par l'Université aux étudiants, aux chercheurs et à la Cité. Ces efforts de rationalisation (coupures budgétaires) et de réallocation (« non-dépenses ») ne peuvent toutefois être reproduits indéfiniment sans remettre en question le socle des activités confiées par les autorités politiques cantonales à l'Université et sans mettre en péril l'équilibre dans la répartition des activités par bailleur de fonds.

En matière de financement alternatif, plusieurs voies ont été explorées avec succès jusqu'à aujourd'hui. L'augmentation des subventions fédérales et la mobilisation accrue des sources de financement par des fonds de tiers ont permis à l'Université de palier au « désengagement » relatif du canton de Genève. Toutefois, elles ne sont pas extensibles à l'infini et contiennent également leurs propres facteurs de conditionnalité auquel l'Université ne peut se soustraire. Pour illustrer ce propos, il faut relever en particulier, que la subvention fédérale de base est allouée pour soutenir des objectifs d'encouragement à l'enseignement et à la recherche et non pour couvrir les mécanismes salariaux de la fonction publique genevoise.

À ces contraintes imposées par d'autres bailleurs de fonds vient s'ajouter le mécanisme de subsidiarité prévu par le Grand Conseil lors de l'octroi de la subvention conditionnelle de CHF 4.32 millions. Outre son caractère peu incitatif, il a pour effet de réduire les marges de manœuvre du Rectorat en le forçant à privilégier la recherche d'économies pour maintenir l'équilibre du budget de fonctionnement. Par ailleurs, en incluant dans son mode de calcul les augmentations des taxes universitaires, le mécanisme de subsidiarité comporte un effet pervers puisque la loi cantonale « affecte » logiquement ces dernières à l'amélioration de l'encadrement des étudiants. En d'autres termes, le mécanisme de subsidiarité prive l'Université de cette ressource supplémentaire alors qu'elle a des engagements financiers à assumer.

3.1 REVENUS DE FONCTIONNEMENT

Les revenus de l'Université se subdivisent en 3 catégories principales : les revenus des biens, les recettes diverses et les subventions acquises.

Revenus des biens

Alors que les revenus provenant des loyers étudiants sont supposés stables (CHF 2.95 millions), le budget 2011 de l'Université ne prévoit pas de revenus provenant des rendements boursiers. En effet, vu les turbulences boursières et compte tenu des besoins de repourvoir les réserves relatives au portefeuille de trésorerie de l'Université, il est prudent de ne tabler sur aucun revenu boursier en 2011, soit une diminution de CHF 1.50 millions par rapport au budget 2010.

Recettes diverses

Fondés sur les projections 2010, trois éléments de recettes ont été budgétés à la hausse par rapport au budget de l'année précédente.

Taxes universitaires

Sur la base des prévisions de l'OFS, il est attendu une hausse du nombre d'étudiants en 2011. Partant d'un montant de taxes d'écologie inchangé, les recettes provenant des taxes universitaires s'élèvent à CHF 12.15 millions dans le budget 2011, soit une augmentation de CHF 1.47 millions.

Il faut rappeler que les étudiants bénéficient directement de cette augmentation de recettes dans la mesure où elle est affectée à améliorer le taux d'encadrement d'une part, et d'autre part à augmenter les moyens attribués à la BGE ainsi qu'aux bourses en faveur des étudiants. On observe que toute augmentation attendue des taxes induit une augmentation équivalente des charges de l'Université. Si le mécanisme de subsidiarité imposé par le Grand Conseil pour l'allocation cantonale conditionnelle est intégré, une augmentation des taxes universitaires détériore paradoxalement le résultat net de l'Université, toutes choses étant égales par ailleurs.

Recettes de la médecine dentaire

Les recettes de la médecine dentaire ont été portées à CHF 5.00 millions, soit une hausse de CHF 0.40 million. Cette augmentation des revenus est rendue possible notamment par une modification de la directive sur la tarification des soins de la section de médecine dentaire visant à accroître le taux de couverture des charges des cliniques dentaires.

Autres prestations de services et ventes

Les recettes provenant d'autres prestations de services et ventes ont été augmentées de CHF 0.44 million, sur la base des projections 2010.

Subventions acquises

Subvention fédérale de base et AIU net

Un changement significatif concerne la subvention fédérale de base dont l'augmentation est estimée à CHF 6.00 millions. En effet, en admettant que la progression du nombre d'étudiants est répartie uniformément parmi les universités suisses, la subvention accordée à l'Université suit la variation de l'enveloppe globale allouée à l'ensemble des hautes écoles suisses. Sachant que cette dernière augmente de 2.8 %, sous réserve du plan de consolidation de la Confédération, la part de l'Université s'élèverait à CHF 87.00 millions en 2011. Cette augmentation doit être

toutefois relativisée car comparée aux comptes 2009 ainsi qu'aux projections 2010, l'écart s'élève respectivement à CHF 2.36 millions et CHF 1.10 millions.

Les recettes provenant de l'accord intercantonal universitaire (AIU) ont été estimées à la hausse, à CHF 21.52 millions, selon la prévision statistique du nombre d'étudiants hors du canton et extra-cantonaux pendant l'année académique 2010-2011. Comparée aux projections 2010, cette augmentation est relativement modeste, et s'élève à CHF 0.77 million.

Allocation cantonale monétaire

L'allocation cantonale 2011 se monte à CHF 324.39 millions. Ce montant se compose de l'allocation cantonale de fonctionnement 2010, d'une tranche supplémentaire de CHF 3.62 millions pour le développement de l'Université conformément à la COB 2008-2011, de CHF 0.31 million correspondant au transfert du groupe de recherche en environnement et santé (GRES) provenant du DARES (Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé) et de la part financée par l'État des mécanismes salariaux (CHF 3.88 millions, soit CHF 2.45 millions pour les annuités et CHF 1.42 millions pour l'indexation) et de l'augmentation de 1 % des cotisations CIA (CHF 1.02 millions).

Concernant les projets de la COB bénéficiant d'une tranche 2011, ils s'articulent autour des axes suivants :

Projets de la COB - Tranche 2011 <i>en milliers de francs, versus budget 2010</i>	Montant
Pôle d'excellence en Sciences de la Vie	900
Pôle d'excellence en Sciences physiques	900
Pôle d'excellence Neurosciences et Sciences affectives	900
Pôle d'excellence Sciences de l'environnement et R.I.	150
Pôle Historique	300
Pôle Finances et Société	150
Périodiques électroniques	320
Total des nouveaux projets de la COB 2011	3'620

Concernant la subvention cantonale conditionnelle, il faut rappeler que le Grand Conseil a décidé de prévoir un mécanisme de subsidiarité. Ainsi toute augmentation de la subvention fédérale de base, des revenus provenant de l'AIU et des taxes universitaires par rapport aux comptes 2009 réduit d'un montant équivalent la subvention cantonale conditionnelle jusqu'à concurrence de CHF 4.32 millions.

Décomposition de la variation <i>en milliers de francs</i>	C2009	PB2011	Variation
Subvention de base	84'640	87'000	2'360
AIU net	19'760	21'520	1'760
Taxes universitaires	10'538	12'150	1'612
Total			5'732

Dans ces conditions, compte tenu de la hausse de la subvention de base, de l'AIU et des taxes universitaires, la subvention cantonale conditionnelle est supprimée en 2011, ce qui représente une diminution de revenus pour l'Université de CHF 4.32 millions.

Finalement, contrairement à ce qui était attendu, l'Université ne bénéficie pas d'une prise en charge intégrale par l'État des frais de fonctionnement de l'IUFE à plein régime. À cet égard, il manque CHF 0.68 million. Pour mémoire, il avait déjà été précisé dans le budget 2010 que les montants transférés de l'IFMES suffisaient à financer le lancement de l'IUFE, mais pas à son fonctionnement sur une année civile entière. À relever enfin que le DIP s'est engagé à financer un éventuel dépassement budgétaire de l'IUFE.

En résumé, les éléments constitutifs de l'allocation cantonale monétaire sont les suivants :

Allocation cantonale monétaire <i>en milliers de francs, versus budget 2010</i>	Montant	
Allocation cantonale 2010	319'880	
COB tranche 2011	3'620	
Transfert du GRES	314	
Mécanismes salariaux, part État	3'876	
Augmentation cotisations CIA, part État	1'025	
Allocation cantonale 2011 (<i>hors subvention conditionnelle</i>)	328'715	+ 8'835
Subvention conditionnelle	-4'320	
Allocation cantonale 2011	324'395	+ 4'515

Sans effet sur le résultat net, le projet de budget 2011 enregistre des variations de la subvention non monétaire relative à la location des bâtiments État (CHF 71.87 millions, selon le montant indiqué par l'État) et des produits différés liés aux subventions d'investissement (CHF 11.45 millions).

Au total, les revenus de l'Université s'élèvent à CHF 549.12 millions, soit en hausse de CHF 10.00 millions (+ 1.9 %) par rapport au budget 2010.

En partant du montant des revenus du budget 2010 arrêté à CHF 539.12 millions, le tableau ci-dessous reprend les éléments de variation des revenus 2011:

Revenus 2011 <i>en milliers de francs, versus budget 2010</i>	Montant	
Revenus, Budget 2010	539'120	
Intérêts bancaires	-1'500	
Taxes universitaires	1'472	
Recettes médecine dentaire	400	
Prestations de service et ventes	445	
Allocation cantonale monétaire	4'515	
Subvention fédérale de base	6'000	
AIU	770	
Sous-total des revenus	551'221	
<i>Croissance en %</i>	2.2%	
Subvention non monétaire (bâtiments État)	-3'049	
Produits différés liés subventions d'investissement	947	
Total des revenus	549'120	+ 10'000
<i>Croissance en %</i>	1.9%	

3.2 CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de l'Université se subdivisent en 5 catégories. Il s'agit des charges du personnel, des dépenses générales, de la location des bâtiments État, des amortissements et des subventions accordées.

Charges du personnel

Les charges du personnel s'élèvent à CHF 413.11 millions (75.1 % du budget total), ce qui représente une augmentation de CHF 10.76 millions par rapport au budget 2010 (après « non-dépenses » et coupures). Cette augmentation représente une croissance de 2.7 %.

De ce montant, CHF 5.62 millions s'expliquent par les mécanismes salariaux. En fonction d'un taux de croissance différencié pour le personnel enseignant et pour le personnel administratif et technique, le coût des annuités est de CHF 3.56 millions. Quant à celui de l'indexation (0.5 %), il se monte à CHF 2.06 millions.

Le 1^{er} septembre dernier, le Conseil d'État a annoncé le dépôt d'un projet de loi pour rétablir l'équilibre financier de la CIA. Il est prévu un relèvement annuel de 1 % du taux de cotisation de 2011 à 2013. Cette mesure génère pour le budget 2011 de l'Université un coût additionnel de CHF 1.49 millions.

Aux mécanismes salariaux s'ajoutent les charges de personnel de la tranche 2011 de la COB (CHF 3.00 millions, 17 postes ETP) et de l'intégration du GRES (CHF 0.29 million). Corollaire de l'augmentation des revenus provenant des taxes universitaires, le budget des assistants financés par les taxes d'encadrement augmente de CHF 0.94 million.

L'entrée en vigueur en 2011 des nouvelles conditions d'octroi du plend, notamment le relèvement de l'âge minimum de 55 ans à 58 ans, a incité une partie des collaborateurs concernés à avancer leur décision de départ à la retraite anticipée. Le nombre de départ en plend a fortement crû en 2010, passant de 24 collaborateurs en 2009 à 61 en 2010. Pour le budget 2011, corollairement à la forte hausse enregistrée en 2010, il est attendu une diminution des coûts du plend de CHF 0.80 million.

Calculés en proportion de la masse salariale, les coûts de formation du PAT augmentent de CHF 0.01 million.

Dans le cadre du développement de ses activités, l'Université a choisi de réallouer des moyens à hauteur de CHF 0.94 million en faveur de certains domaines, notamment le développement de la médecine de premier recours ou dans la gouvernance de l'institution. Il faut relever que l'ensemble des besoins est financé par des ressources propres à l'Université, sans apport supplémentaire de l'État.

L'objectif de « non-dépenses » reste inchangé à CHF 7.60 millions, montant qui représente les disponibilités budgétaires liées au turn-over du personnel.

Afin d'équilibrer le budget de charges et de recettes, à concurrence du CHF 0.68 million de charges supplémentaires engendrés par l'IUFE, l'Université est contrainte à réaliser des économies s'élevant à CHF 1.42 millions.

Le tableau suivant présente les éléments constitutifs des charges du personnel 2011 :

Charges du personnel 2011 <i>en milliers de francs, versus budget 2010</i>	Montant	Postes
Budget 2010 (après non-dépenses et coupures)	402'350	2'873.52
Mécanismes salariaux	5'625	
COB, tranche 2011	3'000	17.00
GRES, transfert du DARES	294	1.50
Assistants financés par taxes	940	11.19
Nouveau projets	944	3.60
IUFE, charges supplémentaires	680	5.26
Taux de cotisation CIA	1'487	
Sous-total, masse salariale	415'320	2'912.07
<i>Croissance en %</i>	3.2%	
Plend	-800	
Frais de formation	14	
Coupures 2011	-1'422	
Charges du personnel	413'112	
Hausse des charges du personnel (après coupures 2011)	10'762	
<i>Croissance en %</i>	2.7%	

Dépenses générales (hors location bâtiment État)

Concernant les dépenses générales, la tranche 2011 de la COB (CHF 0.62 million) et le transfert du GRES (CHF 0.02 million) viennent s'ajouter au socle de base. En outre, dans le cadre du processus de développement des activités de l'Université (nouveaux projets), les dépenses générales augmentent de CHF 0.85 million, notamment pour couvrir les frais de maintenance liés aux projets de loi informatiques ou financer la stérilisation des instruments en médecine dentaire, dépenses qui sont entièrement financées par des réallocations internes à l'Université, sans apport supplémentaire de l'État.

Location bâtiments État

Le projet de budget 2011 de l'Université reprend le montant communiqué par l'État au titre de location des bâtiments État. Ce dernier s'élève à CHF 71.87 millions, inférieur de CHF 3.05 millions au montant du budget 2010. Cette charge est financée par une subvention cantonale non monétaire d'un montant identique et est donc sans effet sur le résultat.

Amortissements

Les amortissements sont d'un montant identique aux produits différés liés aux subventions d'investissement. Ils se montent à CHF 11.45 millions et sont, eux aussi, sans effet sur le résultat. Calculé en tenant compte de l'amortissement des biens existants, de ceux qui vont être mis en service en 2011 au travers des financements octroyés par l'État, ce montant est supérieur de CHF 0.95 million au budget 2010.

Subventions accordées

Le montant à disposition des bourses augmente de CHF 0.53 million, corollaire de l'augmentation des revenus provenant des taxes fixes (voir supra, la partie Revenus – Taxes universitaires). En relation avec l'augmentation des revenus des taxes d'encadrement variables, la subvention accordée à la BGE augmente de CHF 0.10 million.

En partant du montant des charges du budget 2010 arrêté à CHF 539.12 millions, le tableau ci-dessous énumère les éléments de variation des charges 2011 :

Charges 2011 <i>en milliers de francs, versus budget 2010</i>	Montant	
Budget 2010	539'120	
Charges du personnel (après coupure 2011)	10'762	
Dépenses générales	1'488	
Location bâtiment État	-3'049	
Amortissements	947	
Subvention accordées	532	
Non-dépenses	0	
Total des charges	549'800	+ 10'680
<i>Croissance en %</i>	<i>2.0%</i>	

Au total, les charges de l'Université s'élèvent à CHF 549.8 millions, en hausse de CHF 10.68 par rapport au budget 2010. La croissance des charges est ainsi maîtrisée à 2 % sur un an.

3.3 SYNTHÈSE DES CHARGES ET REVENUS

en milliers de CHF

Nature	LIBELLE	Comptes	Budget	PB	Variation
		2009	2010	2011	2011-2010
4	Revenus	521'398	539'120	549'120	10'000
	<i>Croissance en %</i>			1.9%	
42	Revenus des biens	* 878	4'450	2'950	-1'500
43	Recettes diverses	24'432	22'524	24'841	2'317
	dont Taxes universitaires	10'538	10'678	12'150	1'472
46	Subventions acquises	496'088	512'146	521'329	9'183
	dont Allocation cantonale au fonctionnement	** 303'588	315'560	324'395	8'835
	Subvention conditionnelle		4'320		-4'320
	Subvention non monétaire bâtiment État	76'711	74'915	71'867	-3'049
	Subvention fédérale de base	84'640	81'000	87'000	6'000
	AIU net	19'760	20'750	21'520	770
	Produits différés liés aux investissements	6'243	10'500	11'447	947
	Autres	5'146	5'100	5'100	
3	Charges	517'660	539'120	549'800	10'680
	<i>Croissance en %</i>			2.0%	
30	Charges du personnel	389'949	411'951	422'135	10'183
	dont Personnel administratif avec charges sociales	149'310	151'991	153'702	1'711
	Corps enseignant avec charges sociales	237'970	258'150	262'955	4'805
	Nouveaux projets			944	944
	Autres	2'669	1'811	4'534	2'723
31	Dépenses générales (hors location bâtiments État)	* 37'330	40'372	41'860	1'488
	dont Nouveaux projets			848	848
31	Location bâtiments État	76'711	74'915	71'867	-3'049
33	Amortissements ordinaires	6'438	10'600	11'547	947
	dont Créances irrécouvrables	195	100	100	
	Amortissement "ordinaire" des équipements	6'243	10'500	11'447	947
36	Subventions accordées	** 7'232	10'881	11'414	532
	Non-dépenses		-7'601	-7'601	
	Coupures		-2'000	-1'422	578
	Résultat net	3'738	0	-680	-680

* N'inclut pas les loyers des logements étudiants (CHF 2'038 K)

** N'inclut pas les subventions pour la Fondation pour la Recherche Médicale, les Archives Piaget et la Fondation Théologie (CHF 2'506 K)

4 PROJET DE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2011

4.1 Crédit de programme (CP)

Le projet de loi accordant un crédit de programme 2011-2014 prévoit une subvention d'investissement de CHF 75.31 millions. Réparti sur 4 ans, il est destiné à renouveler un très grand nombre d'équipements utilisés dans le cadre des activités d'enseignement et de recherche. La tranche 2011 s'élève à CHF 18.55 millions.

Dès 2011, l'Université sera le bénéficiaire direct des subventions fédérales. En contrepartie, le dispositif juridique du crédit de programme enregistre ses besoins nets, à savoir le montant total de ses besoins de renouvellement diminués de l'estimation des recettes fédérales attendues.

Crédit de programme <i>en milliers de francs</i>	Tranche 2011	Tranche 2012	Tranche 2013	Tranche 2014
Besoins de crédit de programme	18'803	19'034	19'281	19'345
Recettes attendues	256	301	360	234
Besoins nets de crédit de programme	18'547	18'733	18'921	19'111

4.2. Crédit d'ouvrage

Trois lois récemment votées par le Grand Conseil ouvrent des crédits d'investissement en faveur de l'Université :

- La Loi 10445 du 18 septembre 2009 (E-Learning) vise à optimiser et à faciliter l'utilisation des technologies dans l'enseignement.
- La Loi 10515 du 3 décembre 2009 (CADMOS - Center for Advanced Modeling System) octroie un crédit pour le financement d'un centre de calcul scientifique à haute performance en partenariat avec l'École polytechnique fédérale de Lausanne et l'Université de Lausanne.
- L'objectif de la Loi 10446 du 11 février 2010 (Adaptation et consolidation du SI) est d'améliorer le système d'information de gestion de l'Université, conformément à son plan stratégique.

La tranche 2011 prévoit les subventions d'investissement suivantes :

Crédit d'ouvrage <i>en milliers de francs</i>	Montant
Crédits d'ouvrage	
Loi 10446 Adaptation et consolidation du SI 2009-2011	1'630
Loi 10445 E-Learning	1'370
Loi 10515 CADMOS	2'000
Total crédits d'ouvrage	5'000
Subventions	
Crédits d'ouvrage Loi 10446	150
Crédits d'ouvrage Loi 10445 E-learning	250
Total subventions	400

Université de Genève
Division comptabilité et gestion
financière
Service du budget
24 rue du Général-Dufour
CH-1211 Genève 4

Version du 4 octobre 2010

